

COVID19 : Comment se déroulera la scolarisation de mon enfant à partir du 11 mai ? discours de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale (30 avril 2020)

Chères familles,

Comme vous le savez, la France entrera à partir du 11 mai dans une phase de déconfinement.

Ce déconfinement sera de nature progressive, et il sera de nature sociale.

Il est progressif, ce déconfinement, parce que l'objectif est évidemment d'aller pas à pas vers une ouverture de plus en plus grande.

Il est social parce que notre premier but, c'est d'éviter le décrochage des élèves, c'est d'éviter que des élèves qui ont des difficultés approfondissent leurs difficultés et que le lien avec l'école se fasse pour tous.

Ceci veut dire que le déconfinement correspond à trois grandes priorités.

Il y a d'abord la priorité sanitaire. Nous avons élaboré un protocole national sanitaire qui est la condition pour qu'une école ou un établissement ouvre. Ceci est évidemment indépassable.

Il y a, en deuxième lieu, ce que l'on peut appeler une doctrine d'accueil, c'est-à-dire : quel élève vient ? À quel moment ? Ceci se détermine école par école.

Nous avons évidemment fixé un cadre général, notamment pour que les élèves entrent niveau par niveau, et aussi pour que certaines catégories d'élèves comme, par exemple, les élèves handicapés, puissent venir peut-être plus souvent que les autres, et chaque école est en situation, dans un lien en particulier avec la commune, d'établir cette façon d'accueillir les élèves.

Les élèves se trouvent en permanence dans l'une des quatre positions suivantes :

- soit ils sont en petit groupe à l'école, c'est un groupe de moins de 15 élèves
- soit ils sont à l'étude à l'école parce qu'il y a une salle qui le permet et quelqu'un pour surveiller toujours dans un groupe de moins de 15 élèves
- soit ils sont à la maison et c'est alors un enseignement à distance qui se réalise dans la lignée de ce que nous avons su faire dans la période de confinement
- soit, en quatrième lieu, il se pourra que dans certaines communes, grâce à un travail entre la commune et l'école, un lieu soit dédié pour que des groupes de moins de 15 élèves puissent faire du sport, des activités culturelles, respectant, là aussi, les gestes sanitaires.

L'ensemble de ces éléments permet aussi, en troisième lieu, d'avoir une vision pédagogique personnalisée pour chaque enfant.

Vous serez contacté par l'éducation nationale. Vous aurez l'information permettant de savoir si votre école ouvre le 11 mai, permettant de savoir aussi la manière dont les choses se rythment pour votre enfant.

Les familles qui ne souhaitent pas envoyer leur enfant à l'école auront le droit de le garder chez elles, mais l'instruction en France est obligatoire. Cela signifie qu'il y a nécessairement un suivi à distance, et l'éducation nationale assurera ce service gratuitement bien évidemment.

Il y a donc une situation qui est faite pour que l'élève renoue avec l'école et, si possible, renoue physiquement avec l'école, une situation pour qu'il y ait personnalisation du parcours de l'élève, et c'est cette situation qui suppose aussi une grande unité entre nous tous.

Il y aura à la fois la personnalisation du parcours de l'élève, mais aussi une vraie communauté éducative, travaillant en équipe au service de votre enfant et au service aussi de notre pays.

C'est pourquoi ce déconfinement est un enjeu, puisque notre société est encore caractérisée par la circulation du virus, nous avons à nous adapter à cette situation et à montrer que nous en sommes capables, comme nous avons montré que nous étions capables de réaliser l'enseignement à distance, l'accueil des enfants de personnels soignants pendant la période de confinement.

Nous réussirons. Merci à vous.